



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 06 mai 2024, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H02

04 personnes assistent à l'assemblée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

109-05-2024

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

110-05-2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 08 avril 2024 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Douglas Beard, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Lettre de la MRC annonçant le refus de la demande d'aide financière pour les jeudis musicaux.

4.2 Invitation aux élus(es) et à la direction générale de la part du ministère des Affaires municipales. Une rencontre aura lieu à Drummondville le 16 mai prochain.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

111-05-2024

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2024

Comptes à payer 350 380,07\$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Éric Provencher,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois d'avril 2024, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

112-05-2024

5.2 TOURNOI DE GOLF DE LA MRC AU PROFIT DES P'TITES BOÎTES À LUNCH DE LA FONDATION DE LA TABLÉE POPULAIRE 2024

Correspondance reçue relative à une inscription et/ou à une commandite du prochain tournoi de golf de la MRC de Drummond au profit des P'tites boîtes à lunch de l'organisme de la Fondation de la Tablee populaire qui se tiendra le 13 juin prochain.

Considérant la demande de la MRC afin de soutenir le projet des P'tites boîtes à lunch 2024;

Il est proposé par M. Mario Lemire

Appuyé par M. Jean-François De Plaen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le Conseil débourse, à même son budget annuel, la somme de 1 500\$ à l'organisme les P'tites boîtes à lunch et autorise la participation des membres du conseil intéressés et du directeur général.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

113-05-2024

5.3 VENTE DE GARAGE SANS PERMIS SUR LE TERRITOIRE

Sur proposition de M. Jean-François De Plaen et appuyée M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre une vente de garage sans permis pour les citoyens le 08 et le 09 juin 2024.

Il est également résolu d'autoriser les citoyens à utiliser les terrains de la municipalité.

114-05-2024

5.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME CHEVALIERS DE COLOMB SECTION ST-FÉLIX

Demande d'aide financière formulée par l'organisme les Chevaliers de Colomb en lien avec l'activité qui aura lieu le 01 juin 2024 afin d'offrir à boire et manger aux bénévoles au montant de 200 \$ pour l'activité de ramassage de cannettes. Le Conseil est favorable d'accorder une commandite de 200 \$ à l'organisme.

Il est proposé par M. Douglas Beard et appuyé par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière et d'accorder une commandite de 200 \$ à l'organisme les Chevaliers de Colomb comme demandé.

115-05-2024

5.5 ENTENTE À INTERVENIR POUR LE PRÊT D'UNE RESSOURCE EN INGÉNIERIE (COOPÉRATION INTERMUNICIPALE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire désire utiliser les services de l'ingénieur de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

ATTENDU QUE la municipalité partenaire, la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse est favorable à l'entente;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu une résolution de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire en ce sens;

ATTENDU QUE les municipalités désirent mettre en place une coopération intermunicipale financièrement viable afin de partager une ressource en ingénierie;

ATTENDU QUE les municipalités désirent conclure une entente intermunicipale conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) afin de prévoir les termes, conditions et modalités de leur entente relativement au partage des services qui seront rendus par la ressource en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Douglas Beard et appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la signature du protocole d'entente et d'autoriser le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la municipalité les documents à cet effet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS D'AVRIL SERVICE INCENDIE

09 appels (05 premiers répondants, 01 appel pour entraide, 01 accident, 01 feu dans un champ et 01 feu de débris).

116-05-2024

6.2 ADOPTION – CLIGNOTANT VERT – VÉHICULE PERSONNEL POMPIER SUR APPEL DE SERVICE

CONSIDÉRANT que depuis le 1er avril 2021, il est permis pour les pompiers d'utiliser un clignotant vert sur leur véhicule personnel lors d'un déplacement dans le cadre d'un appel de soutien incendie afin d'inviter les usagers de la route à céder le passage;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil municipal est requise pour permettre l'utilisation du feu vert;

CONSIDÉRANT que pour des fins d'efficience et de saine gestion, il est souhaitable de déléguer la compétence au directeur du service de sécurité incendie pour :

- S'assurer que le pompier a suivi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant;

- Délivrer la recommandation favorable en fonction de l'évaluation du dossier d'emploi du pompier;

- Vérifier que le pompier faisant la demande possède un permis de conduire valide qui ne doit pas avoir été sanctionné en raison de l'accumulation de points d'inaptitude ou d'une déclaration de culpabilité à une infraction criminelle en relation avec la conduite d'un véhicule, dans les deux années précédant sa demande.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Lauzière, appuyé par M. Éric Provencher et résolu à l'unanimité des conseillers;

D'IMPLANTER l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du service des incendies de Saint-Félix-de-Kingsey selon les modalités définies par le Code de la sécurité routière.

DE DÉLÉGUER la compétence relative à la gestion de la délivrance autorisant l'utilisation du feu vert pour les pompiers volontaires au directeur du service incendie de Saint-Félix-de-Kingsey.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

117-05-2024

7.1 SOUMISSION REÇUE POUR LE DÉNEIGEMENT DES DOMAINES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Communication est donnée du directeur général relativement à une offre publique pour le service de déneigement des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur, Girardin et Guaybois pour la saison hivernale 2024-2025 se résumant comme suit;
Domaines « 2024-2025 » 1 an

DÉNEIGEMENT DOMAINES	J. Noël Francoeur Inc.
Total 1 an (avant taxes)	86 500 \$

La seule soumission étant conforme, le directeur général recommande que le contrat soit accordé à J. Noël Francoeur Inc. au prix soumis.

Sur proposition du conseiller M. Douglas Beard et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission reçue de J. Noël Francoeur Inc. pour la période hivernale 2024-2025 au prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

118-05-2024

7.2 SOUMISSION REÇUE POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE PLUSIEURS RUES ET RANGS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PRINTEMPS 2024

Communication est donnée par le directeur général relatif à une soumission reçue relative à des travaux de réparations de pavage dans plusieurs rues et rangs de la municipalité se résumant comme suit :

Pavage Veilleux 19 456 \$ avant taxes

Sur proposition de M. Douglas Beard et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la communication du directeur général, de retenir les services de Pavage Veilleux concernant les travaux de pavage dans certains rangs et rues de la municipalité au montant de 19 456 \$ taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

119-05-2024

7.3 SOUMISSION REÇUE POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER 2024

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue pour l'entretien paysager se résumant comme suit;

- Centre horticole Foliflor 5 800 \$
(Saint-Cyrille) (taxes non incluses)

Sur proposition du conseiller M. Jean-François De Plaen et appuyée du conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

directeur des travaux publics, de retenir les services de Centre horticole Foliflor concernant l'entretien des aménagements paysagers au coût de 5 800 \$ **maximum**, taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

120-05-2024

7.4 TRAVAUX DE RECHARGEMENT DANS LE RANG 7

Communication est donnée par le directeur général relatif à des travaux qui ont été fait de façon urgente relative à du rechargement dans le rang 7 se résumant comme suit;

J. Noël Francoeur Inc.

12 298,51 \$ avant taxes

Sur proposition de M. Douglas Beard et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**approuver** le rapport du directeur général, d'autoriser la dépense concernant le rechargement du rang 7 au montant de 12 298,51 \$ taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser, M. Yves Letellier, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT 19 demandes de permis (valeur approx. 253 500 \$)

121-05-2024

9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 631 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Communication est donnée d'un nouveau règlement portant le numéro 631 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance.

Une consultation pour ce règlement a eu lieu le 26 avril 2024.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Sur proposition du conseiller M. Jean-François De Plaen, appuyée par le conseiller M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 631 tel que soumis par le greffier-trésorier sans modification.

122-05-2024

9.3 NOMINATION DE GEENA LEMIRE ET ÉMILE LEBLANC À TITRE D'INSPECTEURS/TRICES ADJOINTS/ES / ADOPTION POUR CARACTÉRISATION DES BANDES RIVERAINES (CRECQ)

CONSIDÉRANT que le cadre réglementaire provincial partage actuellement avec les municipalités et les inspectrices et inspecteurs locaux la responsabilité de l'application de la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT l'action 1.1.4 du plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) : « Élaborer et mettre en œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en conformité des bandes riveraines et voir à son application par la MRC »;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un mandat au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) pour la caractérisation des bandes riveraines sur le territoire de la MRC de Drummond (*MRC13640/02/24*);

CONSIDÉRANT QUE le CRECQ estime procéder à l'inspection des bandes riveraines sur un total d'environ 250 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs d'intervention prioritaires ont été ciblés par le gestionnaire des cours d'eau de la MRC et transmis au CRECQ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) employés du CRECQ seront amenés à circuler sur les terrains privés pour effectuer la caractérisation des bandes riveraines.

Il est proposé par M. Mario Lemire
Appuyé par M. Simon Lauzière
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désigne Geena Lemire et Émile Leblanc comme inspectrice adjointe et inspecteur adjoint, les autorisant ainsi à circuler sur les terrains privés de la municipalité afin de réaliser des travaux de caractérisation des bandes riveraines. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- Circuler sur les terrains privés;
- Procéder à la caractérisation des bandes riveraines;
- Remettre un guide d'information aux propriétaires;
- Transmettre toutes l'informations recueillies aux gestionnaires des cours d'eau de la MRC de Drummond.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

10. LOISIRS ET CULTURE

123-05-2024

10.1 GESTION DE LA CABANE À BONBONS POUR 2024 (TERRAIN DE BALLE)

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu d'autoriser le directeur général et le maire à procéder au tirage de la personne et de procéder à la signature de l'entente.

124-05-2024

10.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES ANIMATEURS/ANIMATRICES POUR LE CAMP DE JOUR ET ACCEPTATION DU BUDGET

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée par le conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver le dépôt et de procéder à l'embauche des animateurs(trices) pour la saison estivale 2024 et d'y autoriser les dépenses pour le service d'animation.

125-05-2024

10.3 AUTORISATION ET MISE EN PLACE D'UN PANNEAU D'EXPOSITION

Communication est donnée du directeur général relatif à un appel d'intérêt de la part de la MRC de Drummond afin de connaître l'intérêt de la municipalité pour la mise en place d'un panneau d'exposition permanent mettant en valeur un artiste ou un écrivain de la région.

La municipalité doit choisir un lieu extérieur sécuritaire sur un terrain facilement accessible à la population en toute saison qui est la **propriété de la municipalité** et qui permet d'installer la structure autoportante de façon permanente.

Il n'y aura aucun frais pour la municipalité et le projet sera livré sous forme de clés en main.

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée du conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'informer de l'intérêt de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey d'accepter la mise en place d'un panneau d'exposition à l'endroit suivant : Au Parc (Parc-en-Ciel).

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, Directeur général à signer l'entente à intervenir à cet effet pour et au nom de la municipalité.

126-05-2024

10.4 AUTORISATION POUR LES DÉPENSES DE LA FÊTE NATIONALE POUR L'ANNÉE 2024

Sur proposition de M. Éric Provencher et appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu d'autoriser les dépenses prévues au budget 2024 pour la Fête nationale, et ce, pour un montant maximum de 20 000 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. SUJETS DIVERS

127-05-2024

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 03 juin 2024, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, soit à la salle du conseil située au 6115 A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

12. RAPPORT DES ÉLUS

M. Simon Lauzière : M. Lauzière fait un retour de sa présence au forum sur l'énergie mis en place par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) dans le cadre du projet Climat de changement, dans le but de mener une réflexion sur les multiples enjeux énergétiques de l'heure à l'échelle nationale et régionale.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle MM. Daniel Rancourt et Jean-Pierre Courchesne formulent diverses questions et reçoivent une réponse de la part du maire, M. Sylvain Cormier.

Suggestion d'indiquer le nombre de personnes présentes aux séances du conseil.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

128-05-2024

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20h57

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier